

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

P.V. de la réunion tenue le 13 juin 2009
à Blagnac

66 CLUBS REPRESENTES (SUR 91)

Ariège : PPC Foix, CP St Girons, PPC Pamiers, ATT Pays d'Olmes.

Aveyron : SO Millau, CP Entraygues, TT Onet le Château, USTT 12.

Haute-Garonne : St Lys Olympique, ASPTT Toulouse, Toulouse OAC, CLLL Colomiers, US Ramonville, Avenir Muretain, FR Aussonne, TT Blagnac, TT Plaisance, TT St Orens, FR Fonsegrives, Pins-Justaret TT, Toulouse Patte d'Oie TT, TT Frouzins, TT Castelginest, FR Montberon, JS Cugnaux-Villeneuve TT, SLRSTT St Sulpice, TT Fronton.

Gers : CP Auch, US Plaisantine, Eauze CLA TT, PA Castelnau TT, CP Lectoure, CP Mirande, CP Fleurance, CP Bas Armagnac, ASTT L'Islois.

Lot : Cahors TT, TT Prayssac, TT Bretenoux, TT Crayssac, ATHLE 46 TT, MJC Gourdon, TT Cresensac, PC St Bressois.

Hautes-Pyrénées : Tarbes ACTT, ES Pouzac, CTT Lourdais, FR Camalès, ASC Aureilhan, AP Andrest, Lannemezan TT, Club Odosséen TT.

Tarn : ASPTT Albi, UP Mazamet, TT Lacaune, US Carmaux, FLEP Lacabarède, Ping St Paulais, Castres TTT, TT Labastide-Gaillac, TT Graulhet.

Tarn et Garonne : PPC Caussade, US Montauban, Atout Stéphanois, ASC Quercy-Blanc, Espoir Villemaudais, Castel Lavit TT, Avenir Montbeton TT, TT St Paul d'Espis.

25 Clubs absents :

Ariège : FR Crampagna.

Aveyron : PC d'Olemps, TT Espalion, PPC Réquista, TT Carcenac-Baraqueville, PPC Segala-Viaur, ASPTT Rodez.

Haute-Garonne : Toulouse AC, ASC Montaudran, Pointis RSTT, FR Noueilles, ATT Pechabou, FR St Jory, TT Revel-Lauragais, COSAT TT.

Lot : ACL Gramat.

Hautes-Pyrénées : ES des Baronniees.

Tarn : MJC Castres, Terssac SC, MJC Brassac.

Tarn et Garonne : TT Serignac, PPC Malause.

Soit 69 clubs présents ou représentés sur 91
Soit 232 voix sur 286.

Après le message d'accueil de Philippe Crépieux, Président du club TT Blagnacais qui a bien voulu accueillir cette Assemblée Générale, André Carayol remercie ce dernier et ouvre la séance.

Il rappelle les deux points à l'ordre du jour : l'adoption des statuts modifiés qui résulte du changement de siège social et le long débat sur la réforme du Championnat par équipes régional qui a fini par contribuer à ce que le sujet soit soumis à l'approbation de l'AG.

1. ADOPTION DES STATUTS MODIFIES

Les articles 1er et 26 sont modifiés comme suit pour tenir compte du changement de siège social :

Article 1 alinéa 5 : « Elle a son siège social au Comité Régional Olympique et Sportif, 7 rue André Citroën, 31130 Balma ».

Article 26 : « Les présents statuts adoptés par l'Assemblée générale de la Ligue Midi-Pyrénées de tennis de table en date du 13 juin 2009 annulent et remplacent ceux adoptés par l'Assemblée générale de la Ligue Midi-Pyrénées de Tennis de Table en date du 26 juin 2004.

Ils sont applicables à compter du 13 juin 2009. »

Les statuts modifiés sont entérinés à l'unanimité (232 voix pour – 0 contre – 0 absence).

2. SOUTIEN DE LA FORMULE A 6 JOUEURS, PAR JACQUES DOLLÉ

Jacques Dollé pose la question de savoir pourquoi entamer une réforme du championnat maintenant, alors que tous les indicateurs sont au beau fixe ? Avec une nouvelle équipe dirigeante qui a moins d'un an, une ETR fonctionnelle, une politique d'aide au développement des clubs qui se met en place, des finances confortables, la présence d'une CTR (alors que d'autres ligues en sont privées), une augmentation sensible du nombre de licenciés et un bon déroulement du championnat par équipes.

André Carayol explique les raisons qui ont entraîné ce souhait de réformer par la réflexion globale que le championnat par équipes est très pratiqué avec 78% de participants contre 40% pour le critérium fédéral. Et que si le tennis de table est considéré comme un sport collectif à part entière, il entre en concurrence avec les autres sports collectifs. De fait, il faut qu'il s'adapte à l'évolution de la société qui est à l'heure du zapping pour éviter le phénomène de turn-over important dans la discipline. La durée des rencontres doit être raccourcie et c'est sur ce constat que portent les propositions de réforme.

Jacques Dollé estime que maintenir la formule à 6 joueurs, c'est conserver une certaine convivialité qui n'existe pas à 4 joueurs, c'est permettre aux dirigeants de club d'assurer une gestion saine des équipes. En effet, le passage à 4 joueurs impliquerait une démultiplication des équipes qui génèreraient des problèmes de salle. C'est aussi autoriser l'intégration plus aisée de jeunes dans une équipe de moins jeunes.

S'ensuit une série de questions-réponses entre les dirigeants de la Ligue et les représentants des clubs sur la préparation et la conduite des projets de réforme qui ont abouti à la polémique, plus que la réforme elle-même.

Certains représentants de club regrettent que les projets n'aient pas été présentés plus en amont de l'Assemblée Générale car ils ont reçu mandat pour voter en un sens, la présentation des différents projets n'étant à leurs yeux qu'accessoire.

